

Incitatif québécois à l'épargne-études

Transfert entre régimes enregistrés d'épargne-études (REEE)

Avant de transférer des biens d'un REEE (appelé *régime cédant*) à un autre REEE (appelé *régime cessionnaire*), les personnes suivantes doivent remplir ce formulaire :

- le souscripteur, le promoteur et le fiduciaire du **régime cédant**;
- le promoteur et le fiduciaire du **régime cessionnaire**.

L'échange, entre les parties, des renseignements contenus dans ce formulaire est nécessaire pour l'administration de l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE).

Nous vous suggérons de remplir deux exemplaires du formulaire pour que le promoteur du régime cédant et celui du régime cessionnaire puissent chacun conserver une copie originale signée.

1 Renseignements sur l'identité du souscripteur et sur le transfert

Cette partie doit être remplie par le ou les souscripteurs.

1.1 Souscripteurs

Nom et prénom du souscripteur		Numéro d'assurance sociale	
Adresse		Code postal	
Ind. rég. Téléphone	Lien de parenté avec le ou les bénéficiaires du régime cessionnaire*		

* Si le régime cessionnaire compte deux bénéficiaires ou plus, joignez une feuille contenant ce renseignement sur chacun des bénéficiaires.

Nom et prénom du cosouscripteur, s'il y a lieu	Numéro d'assurance sociale
--	----------------------------

1.2 Bénéficiaires du régime cédant

Nom et prénom		Date de naissance	Numéro d'assurance sociale
Ind. rég. Téléphone	Sexe		
	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin		

Si le régime cédant compte deux bénéficiaires ou plus, joignez une feuille contenant les mêmes renseignements sur chacun des bénéficiaires.

1.3 Bénéficiaires du régime cessionnaire

Cochez la case appropriée.

- Un bénéficiaire du régime cessionnaire est, immédiatement avant le transfert, un bénéficiaire du régime cédant.
- Si le régime est un régime familial, un bénéficiaire de ce régime est, immédiatement avant le transfert, le frère ou la sœur d'un bénéficiaire du régime cédant.
- Si le régime cessionnaire est un régime individuel, le bénéficiaire de ce régime était âgé de moins de 21 ans au moment où le contrat qui constitue le régime a été conclu et est, immédiatement avant le transfert, le frère ou la sœur d'un bénéficiaire du régime cédant.
- Aucun des cas précédents ne s'applique.

1.4 Instructions et autorisation au promoteur du régime cédant

Comme souscripteur, je demande au promoteur du régime cédant de transférer des biens du régime dont le numéro de contrat est _____ au régime cessionnaire dont le numéro de contrat est _____.

La valeur des biens transférés correspond-elle au solde du compte? Oui Non

Si **non**, inscrivez la valeur des biens transférés. \$

Forme du transfert : en espèces en nature

L'échange des renseignements faisant l'objet de ce formulaire est nécessaire pour l'administration de l'IQEE, en vertu de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3).

Ces renseignements seront portés à la connaissance du promoteur et du fiduciaire du régime cédant, ainsi qu'à celle du promoteur et du fiduciaire du régime cessionnaire. Ils pourront également nous être transmis pour l'administration de l'IQEE, en vertu de la Loi sur les impôts.

Ces renseignements sont protégés conformément à la législation applicable relative à la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, et ils le sont conformément à la Loi sur l'administration fiscale (L.R.Q., c. A-6.002) lorsqu'ils nous sont transmis.

Signature du souscripteur

Date

Signature du cosouscripteur, s'il y a lieu

Date

2 Renseignements sur le régime cessionnaire

2.1 Renseignements à fournir par le promoteur du régime cessionnaire

Identité du promoteur et description du régime

Nom du promoteur	
Adresse	Code postal
Numéro du régime type attribué par l'ARC	Numéro de contrat attribué par le promoteur

Type de régime : familial comptant uniquement des frères et sœurs comme bénéficiaires familial individuel collectif

Bénéficiaires

Nom et prénom	Date de naissance	Numéro d'assurance sociale
Ind. rég Téléphone	Sexe <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	

Si le régime cessionnaire compte deux bénéficiaires ou plus, joignez une feuille contenant les mêmes renseignements sur chacun des bénéficiaires.

Caractéristiques du transfert

Le régime respecte-t-il les conditions d'enregistrement prévues par la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3) qui s'appliquent aux régimes dont le contrat est conclu après le 31 décembre 1998? Oui Non

Le régime est-il enregistré conformément à la Loi sur les impôts? Oui Non

Avez-vous conclu une convention relative à l'IQEE avec le ministre du Revenu? Oui Non

Si le régime compte plusieurs bénéficiaires au moment du transfert, ceux-ci sont-ils tous des frères et sœurs? Oui Non

Nom du représentant autorisé du promoteur Ind. rég. Téléphone

Signature Date

2.2 Renseignements à fournir par le fiduciaire du régime cessionnaire

Nom du fiduciaire	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
Adresse	Code postal

Avez-vous conclu une convention relative à l'IQEE avec le ministre du Revenu? Oui Non

Nom du représentant autorisé du fiduciaire Ind. rég. Téléphone

Signature Date

